

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers : 23

En exercice : 22

Présents : 12

Votants : 18

N° 2023-3-2

L'an deux mil vingt-trois,
Le 26 juin à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de Pleuven, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire à la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juin 2023.

Madame Aurélie SINIC est nommée secrétaire de séance.

Présents : DEL NERO David, BERTHOLOM Cyril, CARIOU Philippe, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, HERFAUT Denis, LAGADIC Christophe, MILIN Claudine, RIVIERE Christian, ROUE Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie.

Procurations : ARZUR Yvon à ROUE Christian, FRANCHETEAU Laurent à LAGADIC Christophe, KERNEVEZ Marie-Hélène à CASELLINO Mona, LE BER Caroline à HERFAUT Denis, LE BOSSER Olivia à CORNIC Karine, MARTIN Corine à BERTHELOM Cyril

Excusés : CADIC Christophe, CARLIER Morgane, CRENN Rachel, GOURVES Muriel

Objet : ACHAT DES CELLULES DE LA MAISON MEDICALE RESERVEES AUX MEDECINS GENERALISTES – APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Maire rappelle que le projet de construction d'une maison médicale, sur la commune de Pleuven, a fait l'objet de nombreuses discussions, au sein de l'équipe municipale et avec les partenaires extérieures. Les élus du conseil municipal ont fait l'objet d'une information régulière des avancées du projet.

Il rappelle que plusieurs médecins s'étaient montrés très fortement intéressés par ce projet et qu'ils s'étaient engagés, oralement, à prendre en charge les coûts de construction de la zone de cette structure (qui ne se réduit pas au cabinet médical stricto sensu) qui les intéressait, soit une superficie de 184,64 mètres carrés.

Un des quatre médecins s'est désisté. Les trois autres ont révisé leurs positions, demandant à la commune de financer le projet dans sa globalité.

Le montant estimé de la construction de ces 4 cellules et annexes – dégagements, sanitaires, salle d'attente, espace de pause - est de 600.000,00€.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider cette proposition d'achat de la superficie totale – soit 184,64 mètres carrés – et de la louer aux futurs médecins.

Ce projet d'un montant total de 600.000€ sera financé en totalité par un emprunt.

Pour rappel, lors de l'élaboration du budget primitif 2023, un montant de 200.000,00€ a été inscrit. Le solde du projet sera inscrit dans le budget 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **VALIDE** la proposition d'achat des 4 cellules médicales d'une superficie de 184,64 mètres carrés pour un montant total de 600.000€.
- **VALIDE** le plan de financement suivant :

COÛT DU PROJET	FINANCEMENT
600.000€	600.000€

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,
Suivent au registre les signatures des membres présents.
Pour copie certifié conforme

Le Maire,
David DEL NERO.



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex , dans le respect des délais de recours en vigueur, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr